

Référentiel DEM Musiques Traditionnelles - session 2019/2021

<p>Organisation générale</p>	<p>Le DEM Musiques Traditionnelles est constitué de 3 Unités de Valeur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une unité de valeur commentaire organisée et validée par chaque établissement pendant le parcours. 2. Une unité de valeur pratiques collectives organisée et validée par chaque établissement pendant le parcours. 3. Une Unité de Valeur en 2 parties indissociables qui doit être validée dans son ensemble¹ lors de l'épreuve régionale, elle est composée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Épreuve instrumentale ou vocale ➤ Épreuve de culture sous forme d'un entretien <p>L'ensemble des épreuves de cette UV représente la formalisation jouée, rédigée et formulée d'une pensée musicale et culturelle.</p> <p>Deux années obligatoires de formation après admission en cycle spécialisé et déroulement à la fin de la deuxième année des épreuves organisées en réseau vont permettre à un jury invité d'avoir une vision globale du candidat.²</p>	
<p>Épreuve instrumentale ou vocale</p> <p>Durée : 20 minutes de jeu en situation et représentative des répertoires des musiques à écouter et à danser.</p>	<p>Compétences générales</p>	<p>La notion d'aires culturelles de référence doit apparaître dans la prestation instrumentale ou vocale. Celle-ci est à percevoir dans la réalisation artistique, par la maîtrise de tous les éléments de culture du répertoire choisi (les airs, les langues, les danses, les contextes...).</p> <p>Il s'agit de pouvoir vérifier une culture globale et générale du candidat et sa maturité de compréhension de la « matière » traditionnelle au-delà de la seule performance technique.</p>
	<p>La spécificité instrumentale ou vocale</p>	<p>Le champ évalué est la matière traditionnelle, l'instrument/la voix étant le véhicule de l'expression de cette matière, il est accepté qu'un candidat puisse présenter son épreuve avec son instrument principal et un 2ème instrument et/ou le chant. Cependant <u>les prestations doivent être d'une égale maîtrise</u>, quels que soient les instruments choisis. Il est également attendu qu'une partie du programme soit donnée dans un cadre de jeu collectif.</p>
	<p>Le répertoire et le jeu</p>	<p>Le choix du répertoire doit être cohérent, pertinent et conscient, celui-ci s'inscrit dans le contexte actuel dans lequel se développent les musiques traditionnelles.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une connaissance spécifique des airs interprétés. 2. Une connaissance approfondie des sources. 3. Une appropriation et personnalisation du jeu. <p>Le candidat doit se prémunir d'un risque de « formatage », de standardisation, et procéder durant sa formation à une écoute large des sources lui permettant, par une analyse minutieuse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. De contextualiser les interprétations, 5. D'expliciter ses choix 6. De développer son sens critique. <p>Le répertoire choisi pour l'épreuve instrumentale ou vocale devra être en lien cohérent avec la problématique choisie pour le dossier de recherche.</p>

¹ Pas de validation partielle

² Des demandes de dérogations pour effectuer la formation en un an peuvent être formulées au regard d'éléments de parcours très exceptionnels. Elles seront soumises à l'appréciation des directeurs.trices du réseau des conservatoire de Bretagne, ces derniers restant seuls juges de cette décision.

<p>Entretien avec le jury Durée : 30 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 mn retour sur la situation de jeu ✓ 20 mn sur le dossier de recherche 	<p>Retour sur la situation de jeu</p>	<p>Cet échange avec le jury va permettre de présenter le choix du programme et d'expliquer les partis pris d'interprétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compréhension et identification des aires culturelles. ✓ Choix argumentés de modifications, de mise en valeur. ✓ Auto-évaluation du candidat sur sa prestation. <p>Cet échange s'appuiera sur un programme³ de la prestation mentionnant notamment les sources qui sera remis au jury au moment de l'épreuve instrumentale ou vocale.</p>
	<p>Dossier de recherche</p>	<p>Les attendus du dossier Le dossier cherche à vérifier la capacité du candidat à conduire une démarche de recherche personnelle à partir d'une problématique définie et sa capacité à écrire un dossier clair, concis, argumenté. Il doit permettre de compléter la vision du jury sur le candidat au regard de sa prestation musicale.</p> <p>Le choix du thème et de la problématique Le sujet est validé à <u>la fin du 1er semestre de la 1ère année</u> au sein de chaque établissement par les enseignants tuteurs et un membre de la direction. Le répertoire choisi pour l'épreuve instrumentale ou vocale devra être en lien cohérent avec le sujet et la problématique choisie pour le dossier de recherche. Le suivi est assuré jusqu'à l'examen final par les enseignants tuteurs. <u>Le dossier est transmis au centre d'examen un mois avant le début des épreuves.</u></p> <p>La forme du dossier Le dossier comprend un document écrit (texte au format Arial 12) de 15 à 20 pages maximum plus des annexes (sources, références, ...) de 5 pages maximum et un document audio et/ou vidéo de 10 minutes maximum.</p>
<p>Les critères d'évaluation du dossier et de l'entretien pour le jury</p>		<p>Traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Liens avec le programme instrumental ✓ Pertinence de l'exploitation de la problématique dégagée <p>Clarté de la présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pertinence du plan au regard de la problématique traitée ✓ Qualité du style : le bon usage des mots/l'usage des bons mots ✓ Soins de l'orthographe ✓ Mise en page et illustration <p>Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modalités de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Sources / Rencontres humaines / Approche du collectage ✓ Appropriation et exploitation de la matière ✓ Pertinence de l'argumentation <p>Démarche personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aptitude à montrer une démarche d'autonomie ✓ Faculté à faire preuve d'un esprit critique ✓ Capacité à défendre de façon convaincante une posture, un choix, un positionnement ✓ Approche personnelle qui doit être perçue par le jury <p>Perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité à se projeter au-delà du travail présenté

³ Document d'une feuille maximum